PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Brest, le 19 octobre 2026
La Rochelle, le
N° 2026/181
N°

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

portant prolongation du mandat des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le préfet de la Charente-Maritime,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-31 ;

Vu le décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2026-137 du 25 août 2026 portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du conseil de gestion arrive à échéance le 12 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la procédure de renouvellement des membres du conseil de gestion doit se dérouler dans un calendrier permettant à chaque structure de délibérer et que ce calendrier n'est pas compatible avec celui des organes délibérant des collectivités représentées ;

CONSIDÉRANT que la prolongation du mandat du conseil de gestion est indispensable pour assurer le bon fonctionnement du parc naturel marin ;

Arrêtent :

Article 1er

Le mandat des membres du conseil de gestion, prévu jusqu'au 12 octobre 2026 est prolongé de quatre mois supplémentaires soit jusqu'au 12 février 2027.

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté interpréfectoral du 25 août 2026 portant désignation des membres du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis restent inchangées.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de l'Atlantique et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Office français de la biodiversité.

Le préfet maritime de l'Atlantique

Marc-Antoine de Saint Germain
Original signé

Le préfet de la Charente-Maritime

Michel Prosic
Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Membres du conseil de gestion

COPIES :

- Préfecture de Charente-Maritime
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- PREMAR ATLANT [ENVMAR - RMT - SEC/AEM (pour insertion au RAA de la préfecture maritime de l'Atlantique)]
- archives (dossier d'affaire - AR).